

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 décembre 2017

n°1

page 1/4

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRÉSENTS (19) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (4) :

Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.BEN EMBAREK donne pouvoir à M.ABELIN
M.CHAINE donne pouvoir à M.SULLI
Mme MOREAU donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (2) : Mme BOURAT, Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard PEROCHON

OBJET : Modification et mise à jour des effectifs

1) Pour faire suite à la tenue de la commission administrative paritaire, Grand Châtellerault souhaite promouvoir des agents à des grades d'avancement, notamment aux grades d'adjoint administratif de 1ère classe, adjoint technique de 1ère classe et d'adjoint du patrimoine de 1ère classe. Ces grades d'avancement expirant dans le cadre de la mise en œuvre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunération, il est proposé de créer des postes dans les grades de reclassement. Par exemple, le grade d'adjoint administratif de 1ère classe devient automatiquement adjoint administratif principal de 2ème classe. Pour tous les autres grades, il est proposé de créer les postes correspondants. Les postes précédemment occupés par les agents promus seront supprimés ultérieurement après avis du Comité Technique.

2) En raison de la nécessité de remplacer un agent de bibliothèque en mobilité interne, il est demandé de créer un poste d'adjoint du patrimoine, à temps complet. Les 2 postes d'agent de bibliothèque à mi-temps créés précédemment dans le grade d'adjoint du patrimoine seront supprimés ultérieurement après avis du Comité Technique.

3) En raison de l'augmentation de la fréquentation des studios d'enregistrement mis à disposition par le « 4 », des projets vidéos développés par les jeunes issus du territoire de l'agglomération et de la nécessité d'en assurer le montage et le suivi, il est demandé de créer un poste de catégorie C de la filière administrative, à temps non complet (17,5ème/35ème), sur les grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

4) En raison d'un surcroît d'activité notamment dû à l'élargissement du territoire de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, et de la volonté de répondre à de nouvelles missions d'information relative à ce nouveau territoire via les réseaux sociaux, il est nécessaire de recruter un attaché de presse/animateur de réseaux sociaux (et de leurs communautés). Ce poste rattaché au cabinet du Président et à la direction générale adjointe des services fonctionnels aura pour mission la mise en place et le suivi des relations presse et des réseaux sociaux.

L'agent sera chargé des missions suivantes :

- Attaché de presse :

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 décembre 2017

n°1

page 2/4

- *Établir et mettre en œuvre la stratégie des relations avec les médias régionaux et nationaux en veillant au respect de l'image des collectivités.*
- *Générer et entretenir des relations durables et qualitatives avec les journalistes et les influenceurs.*
- *Élaborer et rédiger des communiqués de presse, éléments de langage, argumentaires*
- *Préparer, encadrer et conseiller les intervenants auprès des journalistes.*
- *Développer et optimiser le fichier de contacts presse.*
- *Établir le calendrier des actions de relations presse en cohérence avec la stratégie de communication.*
- *Proposer des sujets, des actions et des angles de traitement pour promouvoir les projets des collectivités en ciblant les médias.*
- *Gérer et assurer un suivi des demandes des médias.*
- *Organiser des événements presse .*
- *Analyser les retombées média et assurer les reportings.*
- *Contribuer au suivi rigoureux et au bon usage du budget dédié aux relations presse.*
- *Piloter les actions d'une agence relations publiques selon les besoins identifiés.*
- *Assurer une veille concurrentielle, ainsi qu'une veille sur les sujets d'actualité liés au secteur.*

- *Animateur de réseaux sociaux :*
 - *Mettre en œuvre et piloter la stratégie de déploiement des réseaux sociaux en lien avec la stratégie de communication des collectivités.*
 - *Définir la charte éditoriale pour chaque média et veiller à son bon respect.*
 - *Créer, accompagner, former et animer une équipe de contributeurs pour remonter ou publier l'information.*
 - *Définir les règles d'usage et élaborer des contenus éditoriaux pour les réseaux sociaux*
 - *Recueillir, rédiger, vérifier et intégrer les contenus en lien avec la stratégie de communication*
 - *Proposer des liens entre les médias.*
 - *Sensibiliser les équipes à l'usage et aux enjeux des réseaux sociaux.*
 - *Collaborer avec le responsable du web de la direction de la communication pour coordonner et mettre en cohérence les stratégies.*
 - *Assurer une veille technologique et analyser la fréquentation, les usages et les formats des outils numériques de communication et d'information.*

Au vu des difficultés de recrutement d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché (spécificité des missions, des connaissances et de l'expérience requise), et conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il est proposé aux membres du bureau que ce poste soit susceptible d'être occupé par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans, dont la rémunération sera calculée par rapport à la grille indiciaire du grade d'attaché.

5) Le candidat retenu pour le poste de Chargé de la gestion des transports scolaires détenant le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou de d'adjoint technique principal de 2ème classe pour assurer son recrutement. Il lui sera proposé d'être nommé au grade de Technicien en cas de réussite au concours, poste créé par délibération en date du 16 octobre 2017. Le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe ainsi créé sera ultérieurement supprimé après avis du Comité Technique.

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 décembre 2017

n°1

page 3/4

6) Dans le cadre de l'inscription de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault à l'appel à projet lancé par l'ADEME, le financement d'un poste « chargé de mission en économie circulaire », a été octroyé pour le recrutement d'un agent, engagé par contrat à durée déterminée du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020, sur le grade d'ingénieur territorial, à temps complet. Il est donc demandé de créer un poste de « chargé de mission en économie circulaire », qui sera occupé par un agent contractuel dont la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire de ce grade, conformément à l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le poste de chargé de mission initialement créé par délibération du 15 mai 2017 et devant prendre fin au 31 décembre 2019 sera supprimé ultérieurement après avis du Comité Technique.

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au bureau,

VU la délibération n°2 du bureau du 13 novembre 2017 portant modification et mise à jour du tableau des effectifs,

CONSIDERANT qu' il est nécessaire de mettre à jour le tableau des effectifs,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs et de créer les postes suivants :

- 1) - 6 postes sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet,
 - 3 postes sur le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet,
 - 4 postes sur le grade d'agent de maîtrise principal, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade de rédacteur principal de 2ème classe, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade de technicien principal de 2ème classe, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade de technicien principal de 1ère classe, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, à temps non complet (14,5ème/20ème),
 - 2 postes sur le grade d'attaché hors classe, à temps complet,
 - 1 poste sur le grade de conseiller des APS principal de 2ème classe, à temps complet

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 décembre 2017

n°1

page 4/4

- 2) 1 poste sur le grade d'adjoint du patrimoine, à temps complet
- 3) 1 poste sur le grade d'adjoint administratif, à temps non complet (17,5ème/35ème)
- 4) 1 poste sur le grade d'attaché territorial, à temps complet, susceptible d'être occupé par un agent contractuel, engagé par contrat à durée déterminée de 3 ans dont la rémunération sera calculée sur le grade d'attaché territorial.
- 5) 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe ou d'adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet
- 6) 1 poste sur le grade d'ingénieur territorial, à temps complet, susceptible d'être occupé par un agent contractuel, engagé par contrat à durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2020, dont la rémunération sera calculée sur le grade d'ingénieur territorial.

Le coût de la création de ces postes est inscrit au budget 2017.

Le bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 13/12/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER